

Document : DDP
Adopté par le conseil de composante le : 04/09/2022
Adopté par le CPER en date du : 14/09/2022
Régime d'inscription (R1 - R4 - R5) : T11A+FC

Le cadre de passage de l'option A (rentrée dans des conditions normales) à l'option B (rentrée hybride) tient à la possibilité de voir des étudiants afin de dispenser les cours dans des conditions normales et de leur faire passer les examens à la faculté selon les modalités habituelles.

Option A applicable si les conditions sanitaires permettent de réintégrer les étudiants dans des conditions habituelles, le tableau des modalités de contrôle des connaissances non dérogatoires s'applique.

Les matières sans travaux dirigés sont évaluées en contrôle continu à 100%.

BCC spécifiques relatives à l'inscription en ADM. Cette inscription est soumise à autorisation du jury qui vérifie sur les dossiers d'étudiants ayant eu moins validés les matières à TD du semestre approuvé. Pour les étudiants inscrits en contrôle continu le poids de l'épreuve est de 100%. Tous les baccalauréats sont validés, à l'exception du bloc linguistique qui se compose avec les autres blocs et le règlement au semestre est appliqué les deux dernières chances seront prévues ainsi que la forme prise par ces dernières après les résultats de la première session. Les UE libres ne comptent pas dans le calcul des ECTS et ne peuvent être prises qu'une seule fois au cours de la licence.

Tableau de suivi des matières et modalités de contrôle des connaissances et compétences. Columns include: code (R), Bloc, intitulé, intitulé en anglais, Obligatoire, Nom responsable, Cocher si responsable extérieur de l'UVSQ, Préalable, Total pré-évalué, Total, Total heures, ECTS, Contrôle continu, Examens terminaux, TP, 2nd session, Autre(s).

(1) Code : les éléments pédagogiques seront codifiés de manière libre (jusqu'à 8 caractères possibles) sauf les UE libres.

- UE Droit: UE Engagement et vie associative (EVA) : TEVA, UE Histoire et société (HS) : THS, UE Théâtre et pratique des arts de la scène (TPAS) : TPA, UE Culture - pratiques artistiques (CPA) : TPA.

Les UE libres doivent apparaître obligatoirement chaque année. Une UE libre pourra être suivie une seule fois dans le cycle. Lorsque la mesure de la possibilité, l'UE libre donnera lieu à des ECTS comptant pour l'obtention du diplôme ; à défaut, elle donnera lieu à des ECTS supplémentaires.

(2) Prévoir le bloc de complétoire se déroulant sur l'année ou sur un semestre uniquement.

Disciplines majeures et disciplines complémentaires d'appui : 130 à 150 ECTS. Matières transversales (méthodologie, culture numérique, expression écrite et orale, interculturelles, linguistiques et informationnelles) : 20 à 24 ECTS.

PPS (Programme personnel d'études et d'insertion) compris connaissances de l'entreprise : 6 à 10 ECTS. UE Coopération sur enjeux et interfaces, optionnel ou accompagnement d'un projet professionnel : 4 à 20 ECTS.

(3) Zone d'évaluation : une évaluation comprend plusieurs types d'épreuves, le poids de chaque épreuve dans le calcul de la note devra être communiqué.

(4) Type de contrôle : pour un contrôle continu intégral, compléter la colonne "système continu" et indiquer 100%.

(5) Nombre ECTS à valider : le total des ECTS au semestre ou à l'année peut varier et peut ne pas correspondre, respectivement, à 30 ou à 60 ECTS.

REMARQUES

- Les disciplines particulières à la formation font l'objet d'un court texte situé au-dessus du tableau.

- Un fichier excel concerne une année et une année apparaît dans un seul onglet. Il est conseillé de ne pas créer plusieurs onglets. De plus, un document spécifique est attendu selon les modalités d'enseignement (P/UCR/A/POAD) et des différences exist. etc.

Document : DDP
Adopté par le conseil de composante le : 04/09/2022
Adopté par le CPER en date du : 14/09/2022
Régime d'inscription (R1 - R4 - R5) : T11A+FC

Le cadre de passage de l'option A (rentrée dans des conditions normales) à l'option B (rentrée hybride) tient à la possibilité de voir des étudiants afin de dispenser les cours dans des conditions normales et de leur faire passer les examens à la faculté selon les modalités habituelles.

Option B applicable si les conditions sanitaires imposent une rentrée hybride ne permettant pas le regroupement des étudiants dans des conditions normales.

Les matières sans travaux dirigés sont évaluées en contrôle continu à 100%.

Les examens dans les matières sans travaux dirigés sont tenus en présence des étudiants et les conditions sanitaires le permettent et sont soumis aux mêmes conditions que pour l'option A applicable en cas de rentrée dans des conditions habituelles.

Valider les engagements physiques durant toutes les semaines (sauf des conditions particulières). Les examens seront codifiés à l'adresse suivante des modalités d'examen normalisées. Tous les examens doivent être tenus pour toutes les matières.

Tableau de suivi des matières et modalités de contrôle des connaissances et compétences. Columns include: code (R), Bloc, intitulé, intitulé en anglais, Obligatoire, Nom responsable, Cocher si responsable extérieur de l'UVSQ, Préalable, Total pré-évalué, Total, Total heures, ECTS, Contrôle continu, Examens terminaux, TP, 2nd session, Autre(s).

(1) Code : les éléments pédagogiques seront codifiés de manière libre (jusqu'à 8 caractères possibles) sauf les UE libres.

- UE Droit: UE Engagement et vie associative (EVA) : TEVA, UE Histoire et société (HS) : THS, UE Théâtre et pratique des arts de la scène (TPAS) : TPA, UE Culture - pratiques artistiques (CPA) : TPA.

Les UE libres doivent apparaître obligatoirement chaque année. Une UE libre pourra être suivie une seule fois dans le cycle. Lorsque la mesure de la possibilité, l'UE libre donnera lieu à des ECTS comptant pour l'obtention du diplôme ; à défaut, elle donnera lieu à des ECTS supplémentaires.

(2) Prévoir le bloc de complétoire se déroulant sur l'année ou sur un semestre uniquement.

Disciplines majeures et disciplines complémentaires d'appui : 130 à 150 ECTS. Matières transversales (méthodologie, culture numérique, expression écrite et orale, interculturelles, linguistiques et informationnelles) : 20 à 24 ECTS.

PPS (Programme personnel d'études et d'insertion) compris connaissances de l'entreprise : 6 à 10 ECTS. UE Coopération sur enjeux et interfaces, optionnel ou accompagnement d'un projet professionnel : 4 à 20 ECTS.

(3) Zone d'évaluation : une évaluation comprend plusieurs types d'épreuves, le poids de chaque épreuve dans le calcul de la note devra être communiqué.

(4) Type de contrôle : pour un contrôle continu intégral, compléter la colonne "système continu" et indiquer 100%.

(5) Nombre ECTS à valider : le total des ECTS au semestre ou à l'année peut varier et peut ne pas correspondre, respectivement, à 30 ou à 60 ECTS.

REMARQUES

- Les disciplines particulières à la formation font l'objet d'un court texte situé au-dessus du tableau.

- Un fichier excel concerne une année et une année apparaît dans un seul onglet. Il est conseillé de ne pas créer plusieurs onglets. De plus, un document spécifique est attendu selon les modalités d'enseignement (P/UCR/A/POAD) et des différences exist. etc.